SAS « ABADO IMMOBILIER »
Au capital de 30.000 €
Les Hameaux du Soleil – 25, Les Eucalyptus – 06270 VILLENEUVE-LOUBET
Siret N° 808 352 678 00011

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2024

Le Vendredi 20 Décembre 2024 à 14H., les actionnaires de la SAS « ABADO IMMOBILIER » se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social de la société, à la demande de la Présidente.

Sont présents :

- Madame Marie-Jeanne ALBOU, représentant 49,97% des actions
- Monsieur Philippe ALBOU, représentant 49,97% des actions.
- Mademoiselle Eve LERQUET-ALBOU, représentant 0,06% des actions.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Jeanne ALBOU, Présidente.

Monsieur Le Président fait observer à l'assemblée que, d'un commun accord entre tous les membres, et sous l'égide des dispositions de l'article L223-27 du Nouveau Code de Commerce, les formes légales de convocation n'ont pas été observées mais que toutefois, les membres ont reçu communication du rapport et du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée, quinze jours avant la présente réunion, délai prévu par l'article 37 du décret du 23 Mars 1967, qu'en conséquence, il appartient aux membres de confirmer la validité de la présente assemblée en renonçant expressément à en invoquer une quelconque nullité.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Confirmation de la validité de l'Assemblée.
- Transformation de la forme juridique de la SAS en SARL.
- Modification des statuts en conséquence.
- Confirmation du statut des dirigeants dans leur fonction.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

MA AP LEA

PREMIERE RESOLUTION

L'ensemble des actionnaires, confirme la validité de la présente assemblée et renonce par conséquent d'en invoquer ultérieurement une quelconque nullité.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'ensemble des actionnaires, décide de modifier la forme juridique de la Société, en la transformant de SAS en SARL, à compter du 01/01/2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'ensemble des actionnaires, décide de modifier les statuts en conséquence à la date du 01/01/2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'ensemble des actionnaires décide que les dirigeants actuels de la SAS (Président et Directeur Général) conservent leurs statuts de dirigeant, en devenant co-gérants, à compter du 01/01/2025.

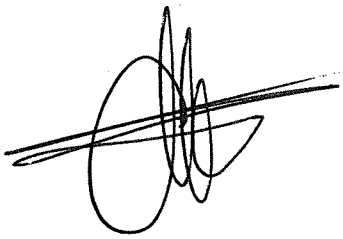
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée à 15H30.

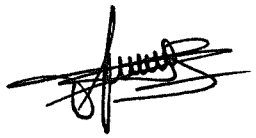
MA AP LEA

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires.

Mme Marie-Jeanne ALBOU (49,97%)



M. Philippe ALBOU (49,97%)



Melle Eve LERQUET-ALBOU (0,06%)

